

Dans ce guide

1 Introduction aux cours de l'Ontario traitant des causes du droit de la famille

2 Requêtes

3 Défenses

4 Conférences relatives à la cause

5 Motions

6 Divorce non contesté
Requête individuelle
Requête générale
✓ Requête conjointe

7 Feuilles de renseignements généraux

- Signification de documents
- Dépôt de documents
- Comparution en cour

8 États financiers

Cour supérieure de justice

This guide is also available in English.

ISBN 0-7794-6467-2

Publié par le ministère du Procureur général

FLRJ-A-SG-6(3)-FR (REV 07/04)

Guide des procédures en droit de la famille à la Cour supérieure de justice

Révisé en juillet 2004

Le présent guide ne fournit pas de conseils juridiques. Nous recommandons à toutes les parties à la Cour supérieure de justice de retenir les services d'un avocat dans la mesure du possible.

6^e partie : divorce non contesté

Requête conjointe

Vous trouverez ci-après la description des étapes à suivre pour obtenir un divorce non contesté (la cause n'est pas défendue ni contestée). **S'il est probable que votre cause fasse l'objet d'une défense ou d'une contestation, vous devriez consulter le *guide relatif aux requêtes*. Si, à un moment quelconque de la procédure, la cause fait l'objet d'une défense ou d'une contestation, consultez le *guide relatif aux requêtes* pour connaître les étapes suivantes.**

Certaines choses que vous devriez savoir avant de commencer

Vous pouvez présenter une requête en divorce non contesté de trois façons :

1. **Requête individuelle** : Une requête individuelle porte **uniquement** sur une demande de divorce. Vous trouverez les étapes à suivre pour ce genre de requête dans le guide relatif aux *requêtes individuelles*.
2. **Requête générale** : Une requête générale porte sur une demande de divorce **et** sur d'autres demandes. Vous trouverez les étapes à suivre pour ce genre de requête dans le guide relatif aux *requêtes générales*.
3. **Requête conjointe** : une requête conjointe est présentée conjointement par les deux conjoints et doit avoir le consentement des deux parties. Une requête conjointe peut porter sur d'autres demandes, en plus du divorce,

pour autant que les deux parties consentent à toutes les demandes. Vous trouverez les étapes à suivre pour ce genre de requête dans le présent guide.

Où présenter votre cause?

Avant de commencer à remplir votre requête en divorce, assurez-vous de présenter la requête au tribunal compétent.

En règle générale, vous devriez présenter votre requête :

- dans la municipalité où vous résidez; ou
- dans la municipalité où les enfants résident, si vous faites une demande de garde ou de droits de visite dans une requête conjointe.

Le personnel du greffe doit refuser votre requête si vous la présentez au mauvais tribunal.

Bureau d'enregistrement des actions en divorce

Lorsqu'une partie présente une requête en divorce n'importe où au Canada, le Bureau d'enregistrement des actions en divorce, au ministère fédéral de la Justice, doit être notifié. Cette notification se fait en remplissant un formulaire d'enregistrement d'une action en divorce. Il ne s'agit pas d'une formule judiciaire, mais on peut quand même l'obtenir au greffe.

Le Bureau d'enregistrement des actions en divorce vérifiera sa base de données pour s'assurer qu'aucune autre procédure de divorce n'a déjà été intentée pour le même couple. Si la vérification confirme qu'il n'y a aucun doublage, le Bureau d'enregistrement des actions en divorce transmettra un certificat de mise à jour au tribunal.

Le tribunal ne peut octroyer le divorce qu'après le dépôt du certificat de mise à jour.

Le certificat de mariage

Pour obtenir un divorce, votre certificat de mariage original doit être déposé en cour. Vous pouvez faire cela au début, lorsque vous déposez la requête, ou durant la deuxième étape, lorsque vous prendrez le reste des formules à remplir.

Si vous n'avez pas votre certificat de mariage, vous pouvez en commander un auprès du gouvernement de la province où votre mariage a été enregistré.

En Ontario, vous pouvez présenter votre demande au Bureau du registraire général à Thunder Bay. Vous pouvez obtenir la formule de demande de certificat au greffe. Ce document peut aussi être disponible au centre d'information sur le droit de la famille, à l'hôtel de ville, à un bureau municipal ou à une clinique d'aide juridique. Un droit est exigible pour la délivrance du certificat, et son obtention peut prendre plusieurs semaines. Pour de plus amples renseignements, composez sans frais le 1-800-461-2156 ou, de la région de Toronto, le 416 325-8305. Vous devez avoir déposé votre certificat au greffe avant que votre ordonnance de divorce ne puisse être accordée.

Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir votre certificat de mariage, il y a une case à la page 1 de l'affidavit de divorce – formule 36 – que vous pouvez choisir et où vous fournirez des détails.

Si vous étiez marié auparavant à l'extérieur du Canada, vous devrez aussi fournir une preuve de tout divorce antérieur ou du décès de votre ex-conjoint.

L'ordonnance de divorce

Une fois que le juge aura eu l'occasion d'examiner votre demande, il rendra une ordonnance de divorce s'il est satisfait des documents qui lui auront été présentés.

Pour recevoir une copie de votre ordonnance, vous devrez remettre au greffe deux enveloppes affranchies, l'une adressée à votre nom et l'autre au nom de l'intimé. Une fois que le juge aura signé l'ordonnance de divorce, le tribunal vous en fera parvenir une copie par la poste ainsi qu'à l'intimé.

Le certificat de divorce

Votre ordonnance de divorce indiquera que le divorce prendra effet le 31^e jour après la date à laquelle l'ordonnance a été rendue. Un certificat de divorce sera délivré comme preuve qu'un divorce prend effet à une certaine date.

L'une ou l'autre des parties peut demander le certificat de divorce au tribunal après l'expiration du délai requis. Un droit est exigible à cet effet. Vous pouvez payer ce droit en espèces, par chèque certifié ou par mandat, à l'ordre du « ministre des Finances ».

Lorsqu'il recevra la demande de certificat, le personnel du greffe vérifiera le dossier pour s'assurer que le délai requis s'est écoulé et qu'il n'y a pas eu d'appel interjeté de l'ordonnance. Si tout est en ordre, le certificat sera délivré.

Parlez au personnel du greffe quant au moyen le plus facile d'obtenir votre certificat de divorce.

Requête conjointe en divorce

Les conjointes peuvent demander ensemble le divorce à un tribunal. La demande qu'ils présentent s'appellent une requête conjointe. En outre, ils peuvent demander conjointement au tribunal d'inclure une ordonnance relative à la garde des enfants, aux droits de visite, à la pension alimentaire ou aux biens, mais seulement s'ils sont d'accord sur les conditions de l'ordonnance.

Voici quelques points à retenir concernant les requêtes conjointes en divorce :

- **Vous êtes tous les deux des requérants et vous devez tous les deux signer la requête.**
- **Il n'est pas nécessaire de signifier une requête conjointe à qui que ce soit.** Toutefois, vous devrez attendre que le Bureau d'enregistrement des actions en divorce envoie le certificat de mise à jour au tribunal, ce qui prend souvent quelques semaines.
- Il est possible d'inclure d'autres demandes, comme des demandes relatives aux biens ou aux aliments, à conditions qu'elles soient faites **sur consentement** des deux parties. Si c'est votre cas, vous devrez remplir les

formules correspondantes et en faire des copies.

- L'affidavit de divorce – formule 36 doit être modifié légèrement pour que vous puissiez tous les deux le signer devant un commissaire aux affidavits. La mention « je » doit être remplacée par « nous » et des termes comme « mon », « ma » ou « mes » doivent être remplacés par « notre » ou « nos ». De plus, **chacun** de vous devra signer le document devant un commissaire aux affidavits.

Étapes à suivre pour remplir une requête conjointe

1^{re} étape : Prenez les formules qui vous sont nécessaires.

Vous trouverez au greffe toutes les formules dont vous aurez besoin.

Pour présenter une requête, il vous faudra :

- une requête (formule générale) – formule 8
- un formulaire d'enregistrement d'une action en divorce (Ce document n'est pas une formule judiciaire mais vous pouvez quand même l'obtenir au greffe.)
- une table des matières pour le dossier continu (Ce document n'est pas une formule judiciaire mais vous pouvez quand même l'obtenir au greffe.)
- un affidavit de divorce – formule 36
- une ordonnance de divorce – formule 25A

Remarque : Il n'est pas nécessaire d'ouvrir un dossier continu dans une requête conjointe de divorce.

Si vous demandez des aliments, mais pas des biens ni la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu, vous devez **tous les deux** déposer :

- un état financier (demande d'aliments) – formule 13

Si vous faites une demande portant sur des biens ou sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu, que vous demandiez ou non des aliments, vous devez **tous les deux** déposer :

- un état financier (demande portant sur des biens et demande d'aliments) – formule 13.1

Dans tous les cas, vous devez **tous deux** également déposer :

- une directive à l'intention de l'Agence des douanes et du revenu du Canada – formule 13A (si vous ne pouvez pas obtenir facilement vos déclarations de revenu et avis de cotisation pour les 3 dernières années)

Vous devez aussi déposer :

- une formule de renseignements sur l'ordonnance de retenue des aliments (Ce document n'est pas une formule judiciaire mais vous pouvez quand même l'obtenir au greffe.)
- une formule de renseignements sur l'ordonnance de retenue des aliments (Ce document n'est pas une formule judiciaire mais vous pouvez quand même l'obtenir au greffe.)

S'il y a une demande relative à des biens, vous devez déposer :

- un état des biens familiaux nets – formule 13B

Si vous faites des demandes en plus du divorce (une demande d'aliments par exemple), vous devriez discuter des exigences relatives aux autres formules avec le personnel du centre d'information sur le droit de la famille.

Si vous avez eu des dossiers antérieurs à la cour de la famille, vous devrez déposer :

- Un résumé des causes – formule 8E

Pour plus de renseignements, consultez le guide sur les états financiers

2^e étape : Remplissez les formules.

Remplissez toutes les formules avec soin; suivez toutes les directives indiquées sur les formules et donnez tous les renseignements demandés.

Avez-vous besoin d'aide pour remplir les formules? Allez à la fin du guide et consultez les modèles de formules.

3^e étape : Obtenez un numéro de dossier du greffe, déposez les documents et payez les droits exigibles.

1. Apportez vos formules et copies au greffe.
2. Au greffe, le personnel :
 - attribuera un numéro de dossier du greffe à votre cause.
 - apposera le sceau de la cour sur la requête.
 - percevra les droits de dépôt applicable à votre requête. Vous pouvez payer ces droits en

espèces, par chèque ou par mandat, à l'ordre du « ministre des Finances ».

3. Inscrivez le numéro de dossier du greffe dans le coin supérieur droit de chaque page des formules.
4. Faites des copies des formules de la manière suivante :
 - 2 copies de votre demande dûment remplie – formule 8A, y compris les pièces jointes
 - 2 copies de votre affidavit de divorce dûment rempli – formule 36, y compris les pièces jointes
 - 5 copies de votre ébauche d'ordonnance de divorce, dûment remplie - formule 25A
5. Chacun de vous garde une copie des documents. Déposez les documents originaux et les autres copies auprès du greffe.

4^e étape : Obtenez l'ordonnance de divorce.

Votre dossier sera envoyé à un juge pour examen. Si le juge est satisfait des documents qui lui ont été remis, il vous accordera une ordonnance de divorce. Ni vous ni l'intimé n'êtes obligés de comparaître en cour pour avoir l'ordonnance de divorce à moins que la cour n'en ordonne autrement.

Si le juge décide d'accorder l'ordonnance de divorce, le personnel du greffe signera l'ordonnance et enverra une copie à chacun de vous.

Si le juge a besoin de plus de renseignements pour accorder l'ordonnance de divorce, le personnel du greffe vous contactera.

N'oubliez pas que le certificat de divorce est la preuve que le divorce a été accordé. Le certificat de divorce n'est pas envoyé automatiquement; il faut en faire la demande. Vous trouverez de plus amples renseignements sur cette question au début du guide..

Modèles de formules

Cette partie contient des modèles de formules que les parties devront remplir lorsqu'elles désirent obtenir un divorce non contesté par requête conjointe.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous rendre au centre d'information sur le droit de la famille afin d'obtenir de l'aide pour remplir les formules.

Quelques conseils pour remplir les formules :


1. **Soyez propre.** Ces formules sont des documents judiciaires et le tribunal ne les acceptera pas si elles ne sont pas propres ou si elles sont illisibles. **Les formules judiciaires doivent être dactylographiées ou remplies en caractères d'imprimerie.**
2. Indiquez le nom et l'adresse du tribunal où vous déposez la requête dans la partie supérieure de tous les documents judiciaires.
3. Lorsque le personnel du greffe vous aura attribué **un numéro de dossier du greffe**, n'oubliez pas de l'inscrire dans le coin supérieur droit de **tous** vos documents.
4. Faites un nombre suffisant de **copies** de vos formules dûment remplies. Dans la plupart des cas, vous devez faire deux copies : une à signifier à l'autre partie et l'autre pour vos dossiers.

L'original sera déposé au dossier du greffe.

5. En remplissant les formules, vous aurez à indiquer l'adresse où les documents peuvent vous être signifiés. Si la signification des documents à votre domicile risque de mettre en danger votre sécurité physique, parlez-en au personnel du greffe ou du centre d'information sur le droit de la famille afin d'examiner la possibilité d'utiliser une autre adresse.

Formule 8A : requête (divorce) – requête conjointe

Cette formule doit être remplie par les deux conjoints.

	ONTARIO _____ (Nom du tribunal)	Numéro de dossier du greffe _____
situé(e) au _____ Adresse du greffe	Règles en matière de droit de la famille, Règl. de l'Ont. 114/99 Formule 8A : Requête en divorce <input type="checkbox"/> individuelle <input type="checkbox"/> conjointe	
Requérant(e)(s) Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant). _____ _____		
Intimé(e)(s) Requérant(e)(s) Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant). _____ _____		
<input type="checkbox"/> IL S'AGIT D'UNE CAUSE DANS LAQUELLE LE/LA REQUÉRANT(E) NE DEMANDE QUE LE DIVORCE. À L' AUX INTIMÉ(E)(S) : UNE CAUSE DE DIVORCE A ÉTÉ INTRODUITE CONTRE VOUS DEVANT CE TRIBUNAL. LES PRÉCISIONS À CE SUJET FIGURENT SUR LES PAGES CI-JOINTES. CETTE CAUSE EST RÉGIE PAR LA VOIE ORDINAIRE DU SYSTÈME DE GESTION DES CAUSES. Aucune date d'audience n'a été fixée , mais si un avis de motion vous a été signifié, il porte une date d'audience et vous ou votre avocat devriez vous présenter au tribunal pour l'audition de la motion. Un juge responsable de la gestion de la cause sera affecté à la cause uniquement lorsque le greffier du tribunal aura fixé une date pour la tenue d'une conférence relative à la cause à la demande d'une partie ou qu'un avis de motion prévu au paragraphe 14 (5) aura été signifié avant la tenue d'une conférence relative à la cause. Si la date du procès n'a pas été fixée après 200 jours, le greffier du tribunal enverra un avertissement aux parties selon lequel la cause sera rejetée dans les 30 jours à moins qu'elles ne déposent la preuve que la cause a été réglée ou à moins que l'une d'elles ne demande la tenue d'une conférence relative à la cause ou d'une conférence en vue d'un règlement amiable. SI VOUS DÉSIREZ VOUS OPPOSER À UNE DEMANDE DANS LA PRÉSENTE CAUSE , vous ou votre avocat devez préparer une Défense (formule 10 — un exemplaire devrait être joint), en signifier une copie au/à la requérant(e) et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification (formule 6B). VOUS NE DISEZ PAS QUE DE 30 JOURS APRÈS QUE LA PRÉSENTE REQUÊTE VOUS EST SIGNIFIÉE (60 JOURS SI ELLE VOUS EST SIGNIFIÉE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA OU DES ÉTATS-UNIS) POUR SIGNIFIER ET DÉPOSER UNE DÉFENSE. SI VOUS NE LE FAITES PAS, LA CAUSE SE POURSUIVRA SANS VOUS ET LE TRIBUNAL PEUT RENDRE UNE ORDONNANCE ET L'EXÉCUTER CONTRE VOUS. SI VOUS DÉSIREZ PRÉSENTER VOTRE PROPRE DEMANDE , vous ou votre avocat devez remplir la section réservée à la demande dans la Défense, en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si vous désirez présenter une demande d'aliments, mais non une demande portant sur des biens ou une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu, vous DEVEZ remplir un État financier (formule 13), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe. ▪ Toutefois, si votre unique demande d'aliments consiste en une demande d'aliments pour les enfants dont le montant est précisé dans les tables des Lignes directrices sur les aliments pour les enfants, vous n'avez pas à remplir, à signifier ni à déposer un État financier. ▪ Si vous désirez présenter une demande portant sur des biens ou une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu, qu'elle comprenne ou non une demande d'aliments, vous DEVEZ remplir un État financier (formule 13.1, et non pas la formule 13), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe. VOUS DEVRIEZ OBTENIR DES CONSEILS JURIDIQUES AU SUJET DE CETTE CAUSE IMMÉDIATEMENT. Si vous n'avez pas les moyens de payer un avocat, le bureau d'Aide juridique Ontario de votre localité pourra peut-être vous aider. (Consultez l'annuaire téléphonique sous la rubrique AIDE JURIDIQUE.)		
FLR 8A (Rev. 04/03)		Suite à la page suivante → (English on reverse)

Numéro de dossier du greffe : Ce numéro est attribué à la cause lors de l'ouverture du dossier. Tous les documents doivent porter le bon numéro de dossier du greffe.

Cochez la case « individuelle ».

Requérant : Inscrivez les coordonnées complètes de **chacun** de vous : nom officiel, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur et adresse de courrier électronique (le cas échéant).

Intimé : Il n'y a **pas** d'intimé dans une requête conjointe. Si vous avez besoin de cet espace pour indiquer des renseignements sur le requérant supplémentaire, veuillez à rayer le terme « Intimé ».

À la page 2, indiquez qu'il s'agit d'une requête jointe

Dans la partie intitulée *Faits importants à l'appui de la demande de divorce*, cochez les cases pertinentes et donnez l'information requise.

Vous devez signer la formule à la fin et la dater.

Formule 13 et formule 13.1 : États financiers

Il existe deux formules d'états financiers : **formule 13 : état financier (demandes d'aliments)** et **formule 13.1 : état financier (demandes portant sur des biens et demandes d'aliments)**.

ONTARIO

Numéro de dossier du greffe

situé(e) au _____
(Nom du tribunal)

_____ Adresse du greffe

Requérant(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

ONTARIO

Numéro de dossier du greffe

situé(e) au _____
(Nom du tribunal)

_____ Adresse du greffe

Requérant(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Intimé(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

INSTRUCTIONS

- UTILISEZ LA PRÉSENTE FORMULE SI, selon le cas :
 - vous présentez une demande portant sur des biens ou une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu, ou vous y répondez;
 - vous présentez une demande portant sur des biens ou une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu, assortie d'autres demandes de redressement, ou vous y répondez.
- N'UTILISEZ PAS LA PRÉSENTE FORMULE, MAIS UTILISEZ PLUTÔT LA FORMULE 13 SI :
 - vous présentez une demande d'aliments ou y répondez, mais NE présentez PAS de demande portant sur des biens ou de demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu, NI n'y répondez.

1. Je m'appelle (nom et prénom officiels) _____
J'habite à (municipalité et province) _____
et je déclare sous serment/ j'affirme solennellement que les renseignements suivants sont véridiques :
Mon état financier, tel qu'il figure dans les (précisez le nombre) _____ pages suivantes,
est exact au mieux de ma connaissance et de ma croyance et rend compte de la situation financière au (date à laquelle les renseignements sont exacts) _____ des personnes ci-dessous :

Cochez une ou plusieurs cases, selon les circonstances.

moi-même

la ou les personnes suivantes : (Donnez leur nom et leur lien de parenté avec vous.) _____

Suite à la page suivante →

Utilisez la **formule 13** si vous faites une demande d'aliments, ou y répondez, mais ne demandez pas des biens ni la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu, et ne répondez pas à une telle demande.

Utilisez la **formule 13.1** si vous faites une demande portant sur des biens ou sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu, ou y répondez, que vous demandiez ou non également des aliments.

Les **instructions** sur les formules à utiliser figurent sur la première page de chaque formule.

Signez à la fin de l'état financier. Le signataire jure ou affirme solennellement que l'état financier est véridique. **L'état financier doit être signé devant un commissaire aux affidavits.** À cette fin, vous pouvez vous rendre au bureau d'un avocat, à une clinique d'aide juridique ou au greffe. Un droit minime peut s'appliquer à ce service.

Vous devez joindre à l'état financier des copies de vos déclarations de revenus et avis de cotisation pour les **trois** dernières années ainsi que les documents prouvant le revenu que vous recevez. Si vous n'avez pas cette information, vous devez remplir la **formule 13A**.

Formule 13A : Directive à l'intention de l'Agence des douanes et du revenu du Canada

Si vous remplissez un état financier, vous devez fournir des copies de vos déclarations de revenus et avis de cotisation pour les **trois** dernières années.

Vous devez remplir la directive à l'intention de l'Agence des douanes et du revenu du Canada – formule 13A si vous ne pouvez pas obtenir facilement des copies de vos déclarations de revenus et avis de cotisation. Cette formule permettra à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) d'envoyer à l'autre partie des copies de vos états de revenus et de vos déductions. Une fois que l'autre partie aura reçu l'information de l'ADRC, elle devra vous en signifier une copie.

<i>ONTARIO</i>		Numéro de dossier du greffe <input type="text"/>
_____ <i>(Nom du tribunal)</i>		<i>Règles en matière de droit de la famille, Régl. de l'Ont. 114/99</i>
situé(e) au _____ <i>Adresse du greffe</i>		Formule 13A : Directive à l'intention de l'Agence des douanes et du revenu du Canada
Requérant(e)(s) <small>Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</small>	<small>Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</small>	
<input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>	
Intimé(e)(s) <small>Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</small>	<small>Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</small>	
<input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>	
À L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA :		
Je m'appelle <i>(nom et prénom officiels)</i>		
J'habite au <i>(dernière adresse connue figurant dans les dossiers d'impôt)</i>		
Mon numéro d'assurance sociale est le suivant :		
J'autorise l'Agence des douanes et du revenu du Canada à transmettre à <i>(nom et adresse de l'autre partie ou de son avocat(e))</i>		
des copies des imprimés des revenus et des déductions qui montrent mon revenu tel qu'il est établi par l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour les années suivantes :		
<small>Les <i>Règles en matière de droit de la famille</i> de l'Ontario exigent la transmission de ces renseignements, qui ne seront utilisés dans cette cause qu'à l'une ou l'autre des fins suivantes :</small> <ul style="list-style-type: none">• une demande d'aliments, une demande portant sur des biens ou une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu;• toute autre fin qu'ordonne le tribunal. <small>Je comprends que ces renseignements feront partie du dossier du greffe, lequel est un dossier public.</small>		
_____ <i>Date de la signature</i>	_____ <i>Signature du contribuable</i>	
FLR 13A (07/01)	(English on reverse)	

Indiquer ici l'adresse de l'autre requérant.

Formulaire d'enregistrement d'une action en divorce – requête conjointe

Le formulaire d'enregistrement d'une action en divorce ne doit être rempli que par l'une des parties.

Ce formulaire de 3 pages comprend deux parties. La partie qui introduit la cause doit remplir la **partie 1** et la déposer avec sa requête en divorce.

Il ne s'agit pas d'une formule judiciaire mais vous pouvez quand même l'obtenir au greffe.

Une fois la requête remplie et envoyée, le Bureau d'enregistrement des actions en divorce vérifiera sa base de données pour s'assurer qu'aucune autre procédure de divorce n'a déjà été intentée pour le même couple. Si la vérification confirme qu'il n'y a aucun doublage, le Bureau d'enregistrement des actions en divorce délivrera un certificat de mise à jour au tribunal.

Government of Canada / Gouvernement du Canada		REGISTRATION OF DIVORCE PROCEEDING (The Divorce Act)	ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE D'ACTION EN DIVORCE (Loi sur le divorce)	Canada
<p>PART 1 - PARTIE 1</p> <p>THIS COPY IS TO BE COMPLETED AND SENT ON THE DAY THE APPLICATION IS FILED, TO THE CENTRAL REGISTRY OF DIVORCE PROCEEDINGS, OTTAWA, ONTARIO, K1A 0H8 À REMPLIR ET À TRANSMETTRE LE JOUR MÊME DU DÉPÔT DE LA DEMANDE DE DIVORCE AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DES ACTIONS EN DIVORCE, OTTAWA, ONTARIO, K1A 0H8</p>				
<p><i>For Court Use Only / À l'usage de la cour seulement</i></p> <p>Location where Divorce Proceeding filed Lieu du dépôt de la demande</p> <p>Registration of Divorce Proceeding transferred from: Demande d'action en divorce transférée de :</p>		<p>Court No. Numéro du tribunal</p>	<p>Divorce Registry No. Numéro d'enregistrement</p>	
<p>THE FEES TO BE PAID ARE / LES FRAIS À PAYER SONT:</p> <p><input type="checkbox"/> Attached Annexés <input type="checkbox"/> Invoiced Quarterly Facturés par trimestre <input type="checkbox"/> Exempt (Legal Aid) Non payable (Aide juridique)</p>				
<p>1. PROV./TERR. AND DATE APPLICATION FILED / PROV./TERR. ET DATE DU DÉPÔT DE LA DEMANDE</p> <p>D-J M Y-A</p>				
<p>2. DATE OF MARRIAGE / DATE DU MARIAGE:</p> <p>D-J M Y-A</p>		<p>3. APPLICANT(S) / DEMANDE DÉPOSÉE PAR:</p> <p>1 <input type="checkbox"/> Husband Époux 2 <input type="checkbox"/> Wife Épouse 3 <input type="checkbox"/> Joint Conjointement</p>		
<p>HUSBAND - ÉPOUX</p> <p>4. Surname / Nom</p> <p>5. Full given name(s) / Prénom(s) au complet</p> <p>6. Date of birth / Date de naissance</p> <p>7. Marital status at time of marriage: 1. <input type="checkbox"/> Never married / Jamais marié 2. <input type="checkbox"/> Widowed / Veuf 3. <input type="checkbox"/> Divorced / Divorcé</p>		<p>WIFE - ÉPOUSE</p> <p>4. Surname (at birth) / Nom (à la naissance)</p> <p>5. Full given name(s) / Prénom(s) au complet</p> <p>6. Date of birth / Date de naissance</p> <p>7. Marital status at time of marriage: 1. <input type="checkbox"/> Never married / Jamais mariée 2. <input type="checkbox"/> Widowed / Veuve 3. <input type="checkbox"/> Divorced / Divorcée</p>		
<p>8. REASON FOR MARRIAGE BREAKDOWN/ FAIT ÉTABLISSANT L'ÉCHEC DU MARIAGE: 1 <input type="checkbox"/> Separation for not less than 1 year / Séparation d'au moins 1 an 2 <input type="checkbox"/> Adultery / Adultère 3 <input type="checkbox"/> Physical cruelty / Cruauté physique 4 <input type="checkbox"/> Mental cruelty / Cruauté mentale</p>				
SIGNATURE OF COURT OFFICIAL / SIGNATURE DU FONCTIONNAIRE DE LA COUR:		DATE SIGNED / DATE DE LA SIGNATURE: D-J M Y-A		
<p>PART 2 - PARTIE 2</p> <p>PART II OF THIS FORM IS TO BE COMPLETED AND SENT WITHIN 7 DAYS OF THE DISPOSITION OF THE DIVORCE PROCEEDING TO: CENTRAL REGISTRY OF DIVORCE PROCEEDINGS, OTTAWA, ONTARIO, K1A 0H8 À REMPLIR ET À TRANSMETTRE DANS LES 7 JOURS QUI SURVENT LE JUGEMENT DE DIVORCE AU: BUREAU D'ENREGISTREMENT DES ACTIONS EN DIVORCE, OTTAWA, ONTARIO, K1A 0H8</p>				
<p>9. DIVORCE OBTAINED / DIVORCE OBTENU: 1 <input type="checkbox"/> Without hearing / Sans audience 2 <input type="checkbox"/> With hearing / Avec audition</p>				
<p>10. DATE OF JUDGEMENT / DATE DU JUGEMENT:</p> <p>1 <input type="checkbox"/> Notice of discontinuance / Avis d'abandon</p> <p>2 <input type="checkbox"/> Application dismissed / Demande rejetée</p> <p>3 <input type="checkbox"/> Divorce transferred to: / Divorce transféré à:</p> <p>4 <input type="checkbox"/> Divorce granted / Divorce accordé</p>		<p>D-J M Y-A</p> <p>D-J M Y-A</p> <p>Date divorce took effect / Date où le divorce a pris effet</p>		
<p>11. <input type="checkbox"/> CHILDREN OF THE MARRIAGE / ENFANTS À CHARGE</p>		<p>12. <input type="checkbox"/> CUSTODY ORDER / ORDONNANCE DE GARDE</p>		
<p>IF 12 APPLIES COMPLETE THE FOLLOWING / À REMPLIR SI L'ARTICLE 12 S'APPLIQUE</p> <p>CUSTODY GRANTED TO: / GARDE ACCORDÉE: BIRTHDATES OF THE CHILDREN OF THE MARRIAGE/DATE DE NAISSANCE DE CHACUN DES ENFANTS À CHARGE (Jour, Mois, Année)</p>				
THE HUSBAND / AU MARI				
THE WIFE / À LA FEMME				
THE HUSBAND AND WIFE, JOINTLY / AU MARI ET À LA FEMME, CONJOINTEMENT				
TO A PERSON OTHER THAN THE HUSBAND OR THE WIFE / À UNE PERSONNE AUTRE QUE LE MARI OU LA FEMME				
SIGNATURE OF COURT OFFICIAL / SIGNATURE DU FONCTIONNAIRE DE LA COUR:		DATE SIGNED / DATE DE LA SIGNATURE: D-J M Y-A		

Le tribunal ne peut octroyer le divorce qu'après le dépôt du certificat de mise à jour.

Formule 36 : Affidavit de divorce – requête conjointe

Cette même formule doit être remplie par les deux requérants et déposée avec la formule 25A – ordonnance de divorce.

ONTARIO

Numéro de dossier du greffe

(Nom du tribunal)

Règles en matière de droit de la famille, Règl. de l'Ont. 114/99

situé(e) au _____ Adresse du greffe

**Formule 36 :
Affidavit de divorce**

Requérant(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Intimé(e)(s) — Requérant(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Je m'appelle (nom et prénom officiels)

J'habite à (municipalité et province)

et je déclare sous serment/J'affirme solennellement que les renseignements suivants sont véridiques :

Nous sommes le requérant

- ~~Je suis le requérant(e)~~ dans cette cause de divorce.
- Il n'existe aucune possibilité de réconciliation entre l'intimé(e) et moi-même.
- Tous les renseignements contenus dans la requête qui fait l'objet de cette cause sont exacts, à l'exception de ce qui suit :
(Indiquez les corrections ou modifications à apporter aux renseignements. Écrivez « AUCUNE » s'il n'y a pas de correction ou de modification à apporter.)
.....
.....
- Le certificat ou l'enregistrement de ~~mon~~ ^{notre} mariage avec l'intimé(e) porte la signature et le sceau du registraire général de l'état civil de l'Ontario et :
 - a été déposé avec la requête.
 - est joint au présent affidavit. Le certificat de mon mariage avec l'intimé(e) a été délivré à l'extérieur de l'Ontario. Il est intitulé (titre du certificat) :
.....
Il a été délivré à (lieu)
le (date)
par (nom et titre de la personne qui l'a délivré)
et les renseignements qu'il contient sur mon mariage sont exacts.
- Je n'ai pas réussi à obtenir de certificat de mariage ou d'enregistrement de mariage. J'ai marié l'intimé(e) le (date) à (lieu)

Le mariage a été célébré par (nom et titre)
qui était autorisé à célébrer les mariages à cet endroit.

Suite à la page suivante
(English on reverse)

FLR 36 (06/00)

La page 1 de cette formule est similaire à celle de toutes les autres formules, à savoir que les noms de deux requérants sont indiqués et qu'il n'y a pas d'intimé.

Remplissez les espaces blancs en indiquant l'information demandée et en cochant les cases pertinentes.

Des changements devront être apportés partout dans la formule dans une requête conjointe pour indiquer que vous signez tous les deux.

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir votre certificat de mariage, indiquez-le ici. De plus amples renseignements sur ce sujet sont indiqués en détail au début du présent guide.

Numéro de dossier du greffe

Formule 36 : Affidavit de divorce (page 2)

5. Le fondement juridique du divorce est le suivant :

l'intimé(e) et moi-même sommes séparés depuis au moins un an. Nous nous sommes séparés le (date)

(Autre. Précisez.)

6. Je ne suis pas au courant, dans cette cause de divorce, ni n'y suis une partie, d'un arrangement visant à fabriquer ou à supprimer des éléments de preuve ou à tromper le tribunal.

Biffez les points suivants s'ils ne s'appliquent pas.

7. Je ne désire pas présenter de demande de partage des biens dans cette cause de divorce. Je comprends que je pourrais ne pas être autorisé(e) à en présenter une après le divorce.

8. Je désire que l'ordonnance de divorce comprenne les numéros de disposition suivants du consentement, du règlement amiable, de l'accord de séparation ou de l'ordonnance antérieure du tribunal qui est ci-joint : (Indiquez les numéros des dispositions que vous désirez voir inclure dans l'ordonnance de divorce.)

9. Les (nombre) enfants suivants sont issus du mariage :

Nom et prénom officiels de l'enfant	Date de naissance (j,m,a)

10. Les arrangements quant à la garde et au droit de visite sont les suivants : (Résumez)

11. Voici les arrangements qui ont été pris en ce qui concerne les aliments pour les enfants issus du mariage :

a) le revenu de la partie qui verse les aliments est de \$ par année.

b) Les aliments sont censés être versés pour (nombre) enfants.

c) La somme qui devrait être versée selon la table applicable des lignes directrices sur les aliments pour les enfants est de \$ par mois.

d) La somme qui est effectivement versée est de \$ par mois.

(REMARQUE : Si les sommes qui figurent aux points c) et d) sont différentes, veuillez remplir la page suivante. Si elles sont les mêmes, passez directement au point 12.)

FLR 36 (06/00) Suite à la page suivante
(English on reverse)

Rayez les parties 7 et 8 à la page 2 si elles ne s'appliquent pas à votre cas.


Remplissez les parties 9, 10 et 11 au besoin.

Si vous remplissez la partie 11 c), demandez au personnel du centre d'information sur le droit de la famille la marche à suivre pour obtenir la trousse des lignes directrices sur la pension alimentaire pour enfant.

Signez à la fin de l'affidavit à la page 4. Chaque signataire jure ou fait une promesse que l'affidavit est véridique. **L'affidavit doit être signé devant un commissaire aux affidavits.** À cette fin, vous pouvez vous rendre au bureau d'un avocat, à une clinique d'aide juridique ou au greffe. Un droit minime peut s'appliquer à ce service.

Formule 25A : Ordonnance de divorce – requête conjointe

Cette formule doit être remplie par les deux requérants et déposée avec la formule 36 – Affidavit de divorce.

	ONTARIO <small>(Nom du tribunal)</small>	Numéro de dossier du greffe <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
Règles en matière de droit de la famille, Règl. de l'Ont. 114/99		Formule 25A : Ordonnance de divorce
situé(e) au _____ <small>Adresse du greffe</small>		
Requérant(e)(s) <small>Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</small>		<small>Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</small>
<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/> <input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>		<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/> <input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>
Juge (écrivez le nom en caractères d'imprimerie ou dactylographiez-le) _____ <small>Date de l'ordonnance</small>	Intimé(e)(s) Requérant(e)(s) <small>Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</small>	
	<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/> <input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>	
Le tribunal a entendu une requête de (nom) le (date)		
Les personnes suivantes étaient présentes au tribunal (Indiquez le nom des parties et des avocats présents. Ce paragraphe peut être biffé si le divorce n'est pas contesté.)		
Le tribunal a recueilli des témoignages et entendu des observations au nom de (nom(s))		
CE TRIBUNAL ORDONNE QUE :		
Si le tribunal décide que le divorce devrait prendre effet plus tôt, remplacer "31" par le nombre de jours inférieur.	1. (nom et prénom officiels des conjoints) qui se sont mariés à (lieu) le (date) soient divorcés et que le divorce prenne effet 31 jours après la date de la présente ordonnance. (Ajoutez d'autres paragraphes si le tribunal ordonne d'autres mesures de redressement.)	
FLR 25A (01/00)	Suite à la page suivante (English on reverse)	

La page 1 de cette formule est similaire à celle de toutes les autres formules, à savoir que les noms de deux requérants sont indiqués et qu'il n'y a pas d'intimé.

Rayez la mention « Les personnes suivantes étaient présentes au tribunal » puisque le divorce n'est pas contesté.

Au bas de la page 2, laissez la ligne relative à la date de la signature et à la signature en blanc. Le tribunal indiquera cette information si l'ordonnance est accordée.